

COMMUNIQUE
UNSA-RETRAITES
NOVEMBRE 2019



LE « TROU DE LA SECU » FAIT SON RETOUR DANS LE PROCHAIN PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE PRESENTE PAR LE GOUVERNEMENT :

Des recettes plus faibles qu'attendues et surtout les conséquences de « *mesures d'urgence* » post-gilets jaunes – exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires, primes exceptionnelles versées par les employeurs sans cotisation etc., fragilisent la Sécurité sociale.

Jusqu'ici, lorsque l'Etat prenait des décisions qui touchaient au financement de la Sécu, il compensait sous forme de transferts. Mais cela est terminé : « *La sécurité sociale prendra à sa charge le financement des mesures d'urgence en faveur du pouvoir d'achat* » écrit le gouvernement, noir sur blanc.

Si, jusqu'à présent, l'Etat devait compenser certaines sommes à la Sécurité sociale, c'était aussi pour le responsabiliser : qu'il assume ses choix et ne les fasse pas peser sur les assurés.

Un certain nombre de réformes sociales n'est pas financé correctement : crise des urgences, manque d'accueil collectif des jeunes enfants, plan grand âge...

La maîtrise comptable des dépenses persiste également, même si elle est à bout de souffle.

Principal objectif : plus de 4 milliards d'euros d'économies à réaliser en 2020.

Ainsi par exemple, se répète l'objectif de réaliser 100 millions d'euros d'économies sur les arrêts maladies, objectif non atteint l'année dernière... Alors que les causes de leur forte dynamique sont connues, structurelles et externes aux questions médicales, sont principalement le recul de l'âge de départ à la retraite et l'augmentation de la productivité des salariés.

La faiblesse du niveau de l'Objectif de dépenses de santé prévu par le gouvernement impliquera un nouveau train de mesures d'économies, alors même que le système de santé nécessite aujourd'hui un haut niveau d'investissement (comme en témoigne la situation dans le milieu hospitalier).

Cette mise sous tension du système de santé qui se répercute sur l'ensemble des acteurs, est d'autant plus forte avec le retour d'un déficit.

L'intégration dans les équilibres financiers de nouveaux transferts de charge vers les complémentaires santé est prévue par voie réglementaire sur le ticket modérateur des consultations externes en lien avec une hospitalisation, un transfert qui alourdira le reste à charge de la population.

Le manque d'ambition de la réforme du ticket modérateur à l'hôpital et la reconduction d'un dispositif inégalitaire de calcul du reste à charge hospitalier sont nécessaires, alors qu'une remise à plat globale intégrant la question des dépassements d'honoraires et de la chambre particulière est en cours, ainsi que l'absence de réponse à l'urgence concernant la situation du Grand Âge, et en particulier, de la situation des personnels des services d'aide à domicile et des EHPAD.

Le conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a d'ailleurs émis un avis négatif au projet de loi sur le financement de la sécurité sociale. Elle rappelle notamment, le manque de ressources nouvelles dédiées au financement de la future loi « Grand âge et Autonomie », en rapport avec les besoins objectifs et les ambitions de la conférence nationale du handicap ; conformément aux orientations adoptées dans le cadre de la concertation pour l'Autonomie et le Grand âge (chapitre prospectif 2019), pour exemple : la prestation de compensation pour le handicap.

Le risque serait aussi d'une Sécurité sociale qui changerait de nature avec des partenaires sociaux dont la place serait réduite et des cotisations sociales qui diminueraient (remplacées par la CSG qui est un impôt) et offriraient donc moins de droits sociaux, potentiellement gérée par nos gouvernants.

Il est plus que temps de réhabiliter notre modèle de protection sociale collective par répartition qui a fait largement ses preuves, et ce, au travers d'une véritable politique d'accès aux soins pour tous.

PERMANENCE :

Nous vous rappelons que la prochaine permanence du Bureau Retraités aura lieu le :



LUNDI 16 DECEMBRE 2019
 De 9 H 30 à 12 H 30
 Au siège du Syndicat
 11 rue Victor Hugo – 93170 BAGNOLET
 Mail : unsaretraites@laposte.net

RAPPEL COTISATION 2019 :

La cotisation syndicale pour 2019, est fixée à **30 €uros** et doit impérativement être réglée avant le **31/12/2019**. Nous vous rappelons l'obligation de remplir un bulletin d'adhésion.

Pour l'adhésion 2020, vous trouverez ci-dessous le nouveau bulletin d'adhésion et conformément à la loi informatique et liberté, il est impératif de cocher toutes les cases concernant la protection les données personnelles. La cotisation pour l'année 2020 est maintenue à 30 €uros.



BULLETIN D'ADHESION 2020

- ACTIF*
- RETRAITE*

Pour les renouvellements : Remplir uniquement les nom, Prénom, matricule/Pension, les informations qui ont changées, la rubrique RGPD, la date et signature. Merci.

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Nom* :	Prénom* :	Matricule* :	Emploi :
Département* :	Unité* :	Service :	Attachement* :
Code courrier/LAC* :	Date d'Entrée RATP :		Délégué :
Tél. Intérieur :	Mobile Pro :		Email Pro :
* informations indispensables			
Catégorie* : <input type="checkbox"/> Opérateur/DEV - <input type="checkbox"/> MAE - <input type="checkbox"/> Maitrise - <input type="checkbox"/> Cadre			

INFORMATIONS PERSONNELLES

ADRESSE* :	Code Postal* :	Ville* :
Tél : _/_/_/_/_/_/_/_	Mobile* : _/_/_/_/_/_/_/_	Email* :
		Date et lieu de naissance :

Mentions légales : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat du syndicat. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à unsa.ratp@gmail.com

LOI INFORMATIQUE & LIBERTÉ / RGPD - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

En devenant adhérent-e, vous acceptez que l'UNSA utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire. Vous autorisez l'UNSA et l'UNSA-RATP à communiquer avec vous afin de vous informer des dernières actualités de votre organisation syndicale, de la Fédération UNSA Transport et l'UNSA RATP. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'UNSA RATP s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD 2018) sur la protection des données personnelles.

J'ai lu la clause de Protection des Données Personnelles : Oui Non

Je souhaite recevoir les publications de l'UNSA RATP, tracts, journaux, mailing

Je souhaite recevoir les publications de l'UNSA et de la Fédération UNSA Transport : unsa mag, feu vert

Cotisation annuelle

Opérateur/DEV/MAE = **60,00€**

Maitrise /Cadre= **70,00€**

Retraité = **30,00€**

Date* :

Signature* :

A remettre à un militant UNSA-RATP ou à retourner par courrier intérieur à :

SYNDICAT UNSA RATP

11, rue Victor HUGO - BAVH - 93170 BAGNOLET

Tél : 01.79.64.81.50 - Email : unsa.ratp@gmail.com

Site : WWW.unsa-ratp.fr

Je joins mon paiement :

- par CB sur le site web APAYER.FR
- par chèque(s) à l'ordre de l'UNSA RATP
- en espèces
- En prélèvement automatique en tacite reconduction joindre un IBAN et Mandat SEPA - résiliation par écrit .

LAPORTE Jean-Claude	Conducteur
THOMAS Jean-Claude	Machiniste
BIDARD Jacques	Conducteur
BREUIL Jean-Louis	Conducteur
CANTRAINNE Philippe	Machiniste
COUDERT Bernard	Maitrise
LANGLOIS Claude	Conducteur
LAPERSONNE Serge	Machiniste
CLAVEL Alain	Conducteur